

## article phil

Une preuve de sérieux, une bonne description des timbres proposés à la vente.

Ceci est indispensable si vous devez décrire un article que vous mettez en vente dans votre club, sur internet, où par contacts. En effet l'acheteur doit être informé exactement de ce qu'il va recevoir, et une bonne photo ou scan l'aidera certainement, un petit dessin vaut mieux qu'une longue explication. Ainsi le centrage, l'état de la dentelure ou des marges pour les classiques, la nuance aussi, surtout si superposé à la nuance standard, l'oblitération, seront des détails qui ne devront plus être décrits. Mais encore faut il le faire correctement, voilà pourquoi pour des timbres isolés ou en bloc de quatre il est recommandé d'utiliser une qualité de 300 dpi pour le scan ou de détourer le timbre sur la photo, plutôt que de réduire son format. Si le timbre est avec un *défait*, *curiosité* ou *variété*, cela sera bien visible pour l'acheteur éventuel. L'usage de ces trois mots en italique doit être précis et jamais utilisé l'un pour l'autre. Pour rappel une variété est constante – sur un tirage au moins – et peut être planchée, c'est à dire que la « balafre sur le joue » sera toujours le 13e timbre de la planche 4 par exemple. Une « curiosité » est accidentelle, comme un piquage ou perforation dans le timbre, en place du côté, impression sur la colle, si un coin de feuille plié à été imprimé et que cela a échappé au contrôle, absence d'une couleur, etc.... Ce peut être une pièce unique ou tous les timbres d'une feuille, ce qui sera alors souvent renseigné dans les catalogues spécialisés, comme par ex. le timbre de France « les amoureux de Peynet » qui sans la valeur indiquée existe à seulement 75 exemplaires.

Et c'est sans doute le manque de connaissances philatéliques qui n'incitent pas le vendeur sur internet à vendre et garantir des timbres d'avant 1920, car il existe de nombreux faux, vendus dans le temps comme bouche-case pour les albums du monde en un volume, et beaucoup de ces timbres neufs furent regommés, soit car ils collaient sur les feuilles d'album ou ils avaient des charnières tellement épaisses que cela effrayait l'acheteur qui ne pouvait savoir si cela ne cachait pas un aminci. Mais le fait d'annoncer neuf sans charnière un regommé est une tromperie, et l'acheteur est responsable de ce qu'il vend et décrit, même s'il n'est pas un professionnel. Je connais plusieurs cas où le vendeur malhonnête fut sévèrement condamné par les tribunaux. Si vous avez des doutes montrez ces timbres à un expert où du moins tentez de le comparer à un timbre gomme d'origine avec charnière.

N'hésitez pas à demander un certificat pour tout achat important, mais n'oubliez pas que les experts réclament un minimum de 25€ pour un certificat photo.

C'est sans doute pour cela qu'il y a tant de timbres modernes proposés à la vente.